

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210329-21-046-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2021

Publication : 08/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 21/046/F

SÉANCE DU 29 MARS 2021

OBJET : FINANCES

Affectation du résultat d'exploitation - Exercice 2020.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Pierre-Olivier MILANINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La nomenclature comptable M14 applicable au budget principal de la Commune depuis le 1^{er} janvier 1997, stipule que le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement, maintenu dans son principe, doit s'effectuer selon une démarche différente de celle appliquée jusqu'à l'exercice 1996, qui consistait à opérer en fin d'exercice, par une opération comptable d'ordre, le transfert du prélèvement prévu en section de fonctionnement, vers la section d'investissement.

Depuis, il convient comme pour les budgets annexes assujettis à la nomenclature M4, d'affecter le résultat constaté en section de fonctionnement, si celui-ci est positif, prioritairement et à concurrence du montant prévu, en réserves de la section d'investissement et en report à nouveau de la section de fonctionnement pour le solde éventuellement disponible.

Les montants ainsi définis seront repris comptablement au Budget de l'exercice afin d'exécuter l'autofinancement prévu l'année N - 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire M14 relative à la gestion des Communes, applicable à compter du 1^{er} janvier 1997,

Vu la circulaire M4 relative à la gestion des services de l'assainissement, du port de plaisance, de l'eau, des parkings et des transports urbains,

Constatant des excédents et déficits en section de fonctionnement pour les budgets :

- Parkings de 189.326,82 € ;
- Transports urbains de - 16.412,14 € ;
- Assainissement de 1.427.584,04 € ;
- Eau de 1.628.448,17 € ;
- Port de plaisance de 1.190.165,51 € ;
- Principal de 1.481.375,83 €.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 26 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : Le résultat d'exploitation 2020 des budgets suivants est affecté ainsi :

Budgets	Résultat Investissement	Résultat Fonctionnement	Résultat Global	Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	Report à nouveau 002	Report en investissement 001
Parkings	269.575,23 €	189.326,82 €	458.902,05 €	39.326,82 €	150.000,00 €	269.575,23 €
Transports	376.966,35 €	- 16.412,14 €	360.554,21 €	0,00 €	- 16.412,14 €	376.966,35 €
Assainissement	2.166.970,97 €	1.427.584,04 €	3.594.555,01€	1.000.000,00 €	427.584,04 €	2.166.970,97 €

Budgets	Résultat Investissement	Résultat Fonctionnement	Résultat Global	Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	Report à nouveau 002	Report en investissement 001
Eau	675.112,79 €	1.628.448,17 €	2.303.560,96 €	1.200.000,00 €	428.448,17 €	675.112,79 €
Port	415.870,18 €	1.190.165,51 €	1.606.035,69 €	100.000,00 €	1.090.165,51 €	415.870,18 €
Ville	- 2.935.770,48 €	1.481.375,83 €	- 1.454.394,65 €	0,00 €	1.481.375,83 €	- 2.935.770,48 €

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

